

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Agral 90**

Date de publication : 03/31/2019 (m/j/a)

SECTION 1 : IDENTIFICATION**Nom du produit :** Agral 90Norac Concepts Inc.
C. P. 31097
Guelph (ON) N1H 8K1**Usage du produit :** Surfactant non ionique agricole**Numéro d'homologation :** 24725 Loi sur les produits antiparasitaires**Restrictions d'utilisation :** Inconnues**Renseignements supplémentaires sur le produit :** 519-821-3633**En cas d'urgence, composer à toute heure le 613-787-5620****SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****Phrase de risque :** Cause une irritation oculaire grave**Mises en garde :** **Prévention**

Tenir hors de la portée des enfants

Lire l'étiquette avant utilisation

Se laver les mains à fond après manipulation

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection des yeux et du visage

Intervention

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Retirer ou enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous la douche. En cas d'irritation, recourir à de l'aide médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes s'il est possible de le faire facilement. Continuer de rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Entreposage

Garder loin de la chaleur, des étincelles et des sources d'inflammation.

Élimination

Se départir des contenants et du contenu conformément à la réglementation pertinente.

Dangers physiques non classé ailleurs : Inconnus**Dangers pour la santé non classé ailleurs :** Inconnus**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Nom chimique	N° CAS	% (p/p)
Dérivés éthoxylés du nonylphénol	68412-54-4	60 – 100
Alcool isobutylique	78-83-1	7 – 13

Nom courant : Aucun**Synonyme :** Aucun**SECTION 4 : PREMIERS SOINS****Inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir d'autres conseils.**Contact avec la peau :** Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 15 à 20 minutes. Si l'irritation persiste, recourir à de l'aide médicale.

Contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire de petites gorgées d'eau à la victime si elle peut avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :

Inhalation : Le brouillard de pulvérisation pourrait causer une irritation respiratoire.

Contact avec la peau ou les yeux : Peut causer une grave irritation oculaire. Peut provoquer une irritation cutanée.

Ingestion : Peut provoquer des nausées et des vomissements.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire : Il n'existe pas d'antidote spécifique, traiter selon les symptômes.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés : En cas d'incendie important, appliquer un agent formant un film flottant ou de l'eau sous forme de brouillard. En cas d'incendie de moindre importance, utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec.

Agents extincteurs inappropriés : Le jet d'eau risque de disperser les flammes.

Dangers spécifiques de la substance ou du mélange : Contenir l'eau d'extinction en vue de son élimination si elle a été contaminée par le produit.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible et endiguer le lieu de déversement pour empêcher le ruissellement de s'infiltrer dans l'approvisionnement en eau ou dans l'environnement.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence : Porter un équipement de protection individuelle tel que décrit à la section 8.

Protection environnementale : Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts, les eaux souterraines ou tout autre cours d'eau. Informer les autorités gouvernementales pertinentes si le déversement doit être signalé ou pourrait nuire à l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Laver les lieux à l'aide d'un détergent puissant afin de réduire le risque de glisser. Absorber la matière déversée à l'aide d'une matière liante liquide convenable et les placer dans des contenants qui conviennent à leur élimination. Éliminer les matières contaminées comme déchet conformément à la section 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention : N'utiliser que dans un endroit bien aéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, les laver à fond avant de les réutiliser.

Conditions de sûreté en matière de stockage : Entreposer dans un endroit frais et sec, à l'écart des oxydants et des réducteurs. Garder loin de la chaleur, des étincelles et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

Température d'entreposage : Craint le gel.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Ingrédients ayant des limites d'exposition en milieu de travail

Ingrédients	N° CAS	Valeur/forme de l'exposition	Concentration admissible
Dérivés éthoxylés du nonylphénol	68412-54-4	TLV	15 mg/m ³
Alcool isobutylique	78-83-1	ACGIH TWA	152 mg/m ³
		STEL	225 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction d'air local et une aération adéquate.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau : Des gants résistant aux produits chimiques et des vêtements de protection imperméables dans les conditions d'utilisation prévues.

Protection respiratoire : En présence du brouillard de pulvérisation, porter un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide limpide incolore
Odeur :	Odeur légèrement sucrée
Seuil de l'odeur :	Non déterminé
pH :	6,5 à 7,5
Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
Point/écart initial de distillation :	> 108 °C
Point d'éclair :	> 45 °C vase clos Tag
Taux d'évaporation (éther=1) :	Non déterminé
Inflammabilité (Solide ou gaz) :	Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :	1,8 %
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité :	10,6 %
Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C) :	10 mm Hg
Densité de la vapeur (air=1) :	2,55
Densité relative :	1,03 à 20 °C
Solubilité (eau) :	Miscible
Solubilité (autre) :	Aucune donnée
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Aucune donnée
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée
Température de décomposition :	Aucune donnée
Viscosité :	Non déterminée

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Non réactif. Le produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques.
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses :	Aucun prévu
Conditions à éviter :	Les sources de très grande chaleur ou d'ignition. L'entreposage prolongé à des températures dépassant 40 °C.
Matières incompatibles :	Les oxydants et réducteurs puissants. Les acides puissants.
Produits de décomposition dangereux :	Risque de produire des oxydes de carbone et des gaz irritants.

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables : Yeux, peau, ingestion et inhalation

Toxicité aiguë du produit :

Orale DL ₅₀ (rat)	= 2 460 mg/kg
Cutanée DL ₅₀ (lapin)	= 4 240 mg/kg
Inhalation CL ₅₀ (rat)	= 8 000 ppm sur 4 h

Effets immédiats ou retardés :

Inhalation : L'inhalation des brumes peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut aussi provoquer une toux, des étournelements et un essoufflement.

Contact avec la peau : L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation cutanée et une dermatite.

Contact avec les yeux : Le contact direct peut provoquer une irritation oculaire grave et des dommages aux tissus.

Ingestion : Peut provoquer des nausées, de la diarrhée et des crampes abdominales.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : N'est pas un sensibilisant.

Risque d'aspiration : Inconnu

Effets chroniques : L'inhalation des brumes risque d'aggraver des problèmes respiratoires existants.

Cancérogénicité : Les ingrédients du produit ne sont pas classés comme cancérigènes par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA et le NTP.

Mutagénicité : Aucune donnée

Effets sur la reproduction : Aucune donnée

Autres informations : Inconnues

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Toxique pour la vie aquatique dans des concentrations faibles. Ne pas appliquer le produit directement sur des habitats d'eau douce.

Persistance et dégradation : Devrait se produire relativement rapidement dans le sol et l'eau par la biotransformation microbienne et l'hydrolyse.

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol : Potentiel limité de lessivage dans les eaux souterraines.

Autres effets secondaires : Aucune donnée disponible

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination du contenant : Emballage non réutilisable. Ne pas réutiliser à d'autres fins. Rincer le contenant trois fois et ajouter les eaux de rinçage dans le réservoir de pulvérisation. Si possible, offrir le contenant en vue de son recyclage ou le perforer et l'éliminer dans un enfouissement sanitaire, ou selon d'autres méthodes approuvées par les autorités provinciales et locales.

Élimination des déchets : Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur. Ne pas jeter les déchets avec les ordures ordinaires ou dans les égouts.

SECTION 14 : INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Classification par le TMD canadien : Non réglementé

Numéro de téléphone d'urgence transport : 613-787-5620

Précautions spéciales : Inconnues

Polluant marin : Polluant marin potentiel

SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Classification SIMDUT : Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et est exempté des exigences du SIMDUT.

Liste intérieure des substances (LIS) : Tous les ingrédients figurent sur la LIS.

LCPE – Inventaire national des rejets de polluants : Ne figure pas sur l'INRP

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention de cette matière et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Norac Concepts Inc. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information.

Rédaction de la FDS : Norac Concepts Inc.
Service technique

Date de publication : 03/31/2019